

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 mai 2011

CP 11/05-29

L'an deux mil onze, le 30 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé ayant donné procuration de vote : M. Hébral.

**RESTAURATION INTERIEURE DE L'ABBAYE DE
BELLEPERCHE
DEVOLUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la restauration progressive de l'Abbaye de Belleperche, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 23 juin 2008, a décidé de poursuivre le programme de travaux sur ce bâtiment et a approuvé le programme relatif à la restauration intérieure du premier étage de l'hôtellerie et de l'aile des Jardiniers, programme décliné en quatre phases pour lequel une autorisation de programme de 2 015 500 € a été approuvée lors de cette même session .

1°) **Tranche ferme** : aménagement des cellules sud intégrant les contraintes de sécurité pour accès et évacuation (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries seront restaurés ainsi que l'escalier de l'aile des jardiniers, l'escalier d'honneur et le vestibule de l'étage) pour un montant estimé à 752 508 € H.T soit 900 000 € TTC ;

2°) **Tranche conditionnelle 1** : restauration du grand couloir (les portes manquantes des cellules seront restituées, les graffitis des 18 et 19èmes siècles seront restaurés), pour un montant estimé à 204 850 € H.T soit 245 000 € TTC;

3°) **Tranche conditionnelle 2** : aménagement des cellules nord (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries, éclairage) dont le montant est estimé à 422 659 € H.T soit 505 500 € TTC ;

4°) **Tranche conditionnelle 3** : restauration du premier étage de l'aile des jardiniers (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries) estimée à 305 184 € soit 365 000 € TTC.

L'Etat a accordé une subvention de **360 000 €** sur la première tranche, dans le cadre du plan de relance et au titre des grands projets de pays, la Région a également accordé une aide de **239 400 €** soit 25 % sur les deux premières tranches. Des cofinancements européens sont recherchés au titre du Fonds Européen d'Aménagement et de Développement Rural (mesure 313).

La maîtrise d'oeuvre de l'opération a été confiée à M. REBIÈRE, architecte des monuments historiques, auteur de l'étude préalable à travaux. La SEMATEG a été désignée comme mandataire par contrat de mandat en date du 23 octobre 2009.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'attribuer les marchés de travaux relatifs à cette opération.

III – RAPPEL DE LA PROCÉDURE

La procédure retenue par le maître d'ouvrage est la procédure adaptée en lots séparés, en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 18 mars 2011 pour une remise des offres à la SÉMATEG avant le 18 avril 2011 à 12 heures.

La publication a été réalisée sur le BOAMP, le Moniteur, la Dépêche du Midi, la plateforme Achat public.com et sur le site de la SÉMATEG.

Les plis ont été ouverts à la SÉMATEG en présence du maître d'oeuvre.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- la valeur technique des offres : 40 %
- le prix : 60 %.

IV – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux relatif à la réalisation de cette opération, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 mai 2011, s'est prononcée :

- pour que le lot n°5 (ferroserie-serrurerie) qui a fait l'objet d'une seule offre supérieure à l'estimation de l'administration soit l'objet d'un complément d'information et éventuellement d'une négociation.

- pour l'attribution des marchés de travaux pour les autres lots selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Tranche ferme</i>	<i>TC1</i>	<i>TC2</i>	<i>TC3</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Maçonnerie	CORREA LOUGE (09)	186 356,35	42 912,32	136 027,90	89 208,29	454 504,86
2	Peinture murale	MALBREL (46)	24 447	28 624	547	-	53 618
3	Menuiserie charpente	MALBREL (46)	109 038	25 664	107 910 €	36 740	279 352
4	Plâtrerie-Gypserie	EURO PLATRE (81)	43 382,14	-	10 521,36	26 038,49	79 941,99
6	Peinture	PINTO (82)	10 152,50	2 417,30	10 535,33	3 159,06	26 264,19
7	Electricité	SOCOREM (31)	39 817,81	12 500,02	14 575,67	12 504,11	79 397,61
8	Chauffage	FICHE (82)	58 176,09	-	19 855,94	10 138,38	88 170,41
TOTAL HT			471 369,89	112 117,64	299 973,20	177 788,33	1 061 249,06

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 1 061 249,06 € H.T, soit 1 269 253,88 € T.T.C.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 16 mai 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de l'avis de la commission d'appel d'offres concernant l'attribution des marchés de travaux des lots 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8 pour un montant global de 1 061 249,06 € HT soit 1 269 253,88 € HT dans les onditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Tranche ferme</i>	<i>TC1</i>	<i>TC2</i>	<i>TC3</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Maçonnerie	CORREA LOUGE (09)	186 356,35	42 912,32	136 027,90	89 208,29	454 504,86
2	Peinture murale	MALBREL (46)	24 447	28 624	547	-	53 618
3	Menuiserie charpente	MALBREL (46)	109 038	25 664	107 910 €	36 740	279 352
4	Plâtrerie-Gypserie	EURO PLATRE (81)	43 382,14	-	10 521,36	26 038,49	79 941,99
6	Peinture	PINTO (82)	10 152,50	2 417,30	10 535,33	3 159,06	26 264,19
7	Electricité	SOCOREM (31)	39 817,81	12 500,02	14 575,67	12 504,11	79 397,61
8	Chauffage	FICHE (82)	58 176,09	-	19 855,94	10 138,38	88 170,41
TOTAL HT			471 369,89	112 117,64	299 973,20	177 788,33	1 061 249,06

étant précisé que le lot n° 5 (feronnerie-serrurerie) qui a fait l'objet d'une seule offre supérieure à l'estimation de l'administration, donnera lieu à un complément d'information ou éventuellement une négociation ;

- Dit que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises proposées conformément à l'avis donné par la Commission d'Appel d'Offres ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la SÉMATEG agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,